L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN ....$12 | payable d'avance.
DO TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 |

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 7 JANVIER 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

Nous sommes autorisés, par le général William Debuys, à annoncer qu'il n'est pas et n'a jamais été sur les rangs pour la place de Shérif.

EXTRAITS DES JOURNAUX EUROPEENS.

Affaires d'Orient.—La nouvelle de la prise de St. Jean d'Acre a causé en France une profonde sensation; et cela est naturel: car tout le monde a compris la portée d'un pareil fait. Il est curieux de voir comment les journaux français des différentes opinions l'envisagent. *Les Débats*, qui ont toujours été fidèles à la politique royale, c'est à dire à la politique de pacification, se contentent des considérations suivantes:

"La dépêche qui nous annonce la prise de St. Jean d'Acre par les alliés, ne nous apprend pas si c'est par capitulation, par trahison ou par force que cette place est tombée en leur pouvoir. Il est certain toutefois que cette nouvelle défaite est fort sérieuse pour le vice roi. Moralement la prise de St. Jean d'Acre, qui résista jadis à Napoléon, doit avoir dans le pays une grande influence, et matériellement elle prive Ibrahim pacha de ses plus précieuses ressources: car il avait fait de cette place extrêmement forte, l'entrepôt de ses provisions, de ses munitions et du matériel de son armée."

Le Courrier Français prend la chose plus à cœur, et ses tristes réflexions ont sans doute trouvé de l'écho dans une bonne partie de la population:

"Cette affligeante nouvelle complète les désastres qui ont accablé le Pacha; il n'a plus rien à faire maintenant qu'à se soumettre. L'or de l'Angleterre a fait plus encore que son canon. L'absence des forces de la France a aussi paralysé le courage de ceux qui comptaient sur notre protection dans l'Orient. Nous ne serons pas les derniers à en sentir les conséquences. Les peuples de l'Orient pensent assurément que nous sommes bien dégénérés et ne peuvent plus reconnaître en nous les vainqueurs de l'Egypte. Il nous faudra peut être un jour envoyer sur ces côtes, pour venger quelque injure reçue, ces mêmes vaisseaux qui pouvaient, qui devaient protéger nos alliés. Cet affront est plus grave que celui du traité de Londres, car nous l'avons accepté. Couvrons d'un crêpe le drapeau tricolore: l'abandon d'un allié est chose plus honteuse qu'une bataille perdue!"

La Capitole va plus loin encore que le *Courrier Français*, et accuse le gouvernement français de tout le mal:

"Nous sommes les seuls auteurs de la ruine de Méhémet-Ali; les seuls instrumens du succès des Anglais dans la Syrie. N'est-il pas hors de doute, en effet, que, sans notre décevante amitié, Méhémet Ali serait, à l'heure qu'il est, paisible possesseur de l'Egypte et du pachalic de St. Jean d'Acre? N'est-il pas évident que, sans nos perfides promesses, l'Angleterre n'aurait eu aucun prétexte pour se jeter sur la proie magnifique que son ambition a si long tems désirée?

La Quotidienne résume en quelques mots la situation et montre la situation de Méhémet Ali, comme pacha d'Egypte, gravement compromise:

"La question de la Syrie est résolue: reste à résoudre celle de l'Egypte. Il résulte des dernières dépêches que jusqu'à ce jour Méhémet Ali n'a cédé qu'à la force. Lord Palmerston renouvellera-t-il dans les circonstances actuelles la proposition qu'il a faite naguères, au Pacha, de lui accorder l'Egypte à la condition par lui d'accepter immédiatement le traité de Londres? Il est au moins permis d'en douter."

Pendant que les journaux français jugent ainsi, chacun à sa façon, les évènemens qui ont lieu en Orient, la *Gazette d'Augsbourg* essaie d'apprécier l'effet que pourrait avoir en France même et à l'extérieur la conduite du gouvernement au milieu de cette grande crise:

"Depuis que les alliés ont fait des progrès si rapides en Syrie, la question pour Méhémet Ali est devenue une question d'existence politique. L'excessive prudence du Ministère Soult Guizot sera plus dangereuse peut-être que la conduite légère de M. Thiers; car une réaction à l'extérieur pourrait facilement allumer la guerre qu'on désire éviter. Les français sont d'un caractère tel que toute coalition dans laquelle ils n'entrent pas, leur paraît dirigée contre eux, et que tous les succès obtenus par une coalition de ce genre est regardée par ce peuple comme des pertes pour lui. Le système de *juste milieu* adopté par Louis Philippe durant ces dix dernières années n'a pas encore détruit cette idée. La guerre ne saurait donc manquer d'éclater tôt ou tard. Dans un pareil état de choses, les nations ne doivent pas se laisser abuser par les pacifiques tendances de la diplomatie. Ces tendances sont sincères et honnêtes; mais elles n'offrent aucun élément de solidité."

REVUE LEGISLATIVE DE LA LOUISIANE.

MM. Johns & Co. se proposent de publier, aussitôt qu'ils auront réuni un nombre suffisant de souscripteurs, une revue législative (*Louisiana Law Journal*), qui paraîtra tous les trois mois. Cette revue embrassera toutes les parties usuelles de la jurisprudence: une histoire des lois en Louisiane; un sommaire de toutes les lois de l'Etat; un examen comparatif de nos lois et de celles d'autres Etats; des recherches philosophiques sur la législation; des notices critiques sur les ouvrages de jurisprudence; des études biographiques sur les légistes les plus distingués, et enfin des articles sur tout ce qui se rattache à la science du droit.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'utilité d'une semblable publication; elle manque à notre pays et l'on doit savoir gré à MM. Johns & Co. de vouloir remplir une lacune aussi importante. La revue législative sera dirigée par un avocat distingué du barreau louisianais, et tout fait espérer qu'elle répondra à la gravité de sa mission.

Le sénateur Benton vient d'écrire à *l'Advertiser* de Cincinnati une lettre dans laquelle il approuve pleinement la nomination de M. Van Buren, comme candidat pour la présidence en 1844. Il affirme qu'il ne saurait désirer "un meilleur candidat, un meilleur homme." Qu'en dites-vous?

SENAT DE LA LOUISIANE.
Présidence de M. Garcia.
Séance du 6 janvier.

Lecture est faite par le secrétaire d'une lettre adressée au président par le directeur de la Bourse Américaine, offrant l'entrée gratuite du cabinet de lecture attaché à cet établissement aux membres du Sénat.

Lecture est également faite d'une communication du trésorier de l'Etat en réponse à quatre résolutions adoptées, hier, par le Sénat.

A cette communication sont annexées 4 tableaux donnant la note exacte,

1o. Du montant des obligations de l'Etat fournies à la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Nashville, ainsi que des intérêts payés sur ces mêmes obligations;

2o. Des officiers salariés et des salaires payés par l'Etat.

3o. Du montant des bons émis par l'Etat, en faveur des banques de la Nouvelle-Orléans, et

4o. Du montant des sommes d'argent dépensées par le bureau des travaux publics, depuis sa création.

Il résulte de ces tableaux:

1o. Que le nombre des obligations fournies à la compagnie de fer de Nashville est de 500, de 1000 piastres chaque, formant un total de $500,000

Et que le montant des intérêts payés sur les dites obligations jusqu'à ce jour s'élève à 21,586 02

formant un total de $521,586 02

L'échéance des dites obligations ayant lieu au premier Avril 1867.

2o. Que le nombre des officiers salariés par l'Etat ainsi que le montant total des salaires qui leur sont alloués par an, sont comme suit:

1	Gouverneur,	$7,500
1	Secrétaire d'Etat,	2,500
1	Attorney général,	3,000
1	Trésorier,	6,000
1	Arpenteur général,	800
1	Adjudant général,	4,000
1	Auditeur des ventes à l'encan,	4,000
5	Juges de la Cour Suprême,	25,000
1	Secrétaire du Sénat,	3,000
1	Greffier de la Ch. des Représentans,	3,000
1	Juge de la Cour Criminelle,	4,000
1	Juge de la Cour de Commerce,	5,000
1	Juge du Premier District,	4,500
9	Juges de District,	27,000
10	Avocats de Districts,	10,000
1	Rapporteur des décisions de la Cour Suprême,	1,200
3	Greffiers de la Cour Suprême,	1,000
1	Interprète de la Cour Criminelle,	2,500
1	Greffier de la Cour Criminelle,	2,000
1	Bibliothécaire de l'Etat,	600
1	Commis du trésorier,	1,200
	Bureau des Travaux Publics.	
1	Président,	3,000
1	Ingénieur civil,	3,000
3	Surintendans,	4,800
1	Secrétaire,	1,500
—	Officiers du pénitentiaire,	20,000
		$149,700

3o. Que le montant des obligations de l'Etat émises en faveur des Banques de la Nouvelle-Orléans, est comme suit:

Banque de la Louisiane,	$2,400,000
Association Consolidée,	2,000,000
Banque de l'Union,	7,000,000
Banque des Citoyens,	10,000,000
Banque des Artisans,	150,000
Total.	$21,550,000
A déduire pour autant de remboursé.	1,200,000
Reste.	$20,350,000

4o. Que le montant des sommes d'argent dépensées par le Bureau des travaux publics, depuis sa création est de $434,470 16

Sur motion faite, l'impression du rapport du trésorier et des documens qui l'accompagnent est ordonnée.

M. Davidson ayant demandé à être dispensé de faire partie du comité sur les engrossment, par la raison que la langue française ne lui est pas assez familière, le président a nommé à sa place M. Waggaman.

M. Scott (de Baton-Rouge) [illegible] relativement aux [illegible] référés à un comité spécial.—Accordé.

MM. Scott, Walker et Thibodeaux sont [illegible] de ce comité.

M. Hoa, au nom du comité chargé de s'occuper de la célébration de la fête du 8 janvier, présente un rapport à ce sujet, accompagné d'un programme de la procession. Le sénateur d'Orléans fait observer que comme la Chambre des Représentans s'est déjà ajournée, et que l'on est déjà à l'avant veille de cette solennité nationale, il convient que le public soit informé de l'ordre que l'on a établi pour la cérémonie; il demandera en conséquence que le programme soit publié dans la gazette officielle.—Adopté.

Sur la proposition de M. Davidson, les différentes parties du message du gouverneur sont référées aux comités permanens.

M. Bossier donne avis qu'il introduira sous peu un bill pour établir une place nouvelle de notaire public pour la paroisse des Natchitoches.

La séance est levée et renvoyée à demain à 11 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
(*Séance du Mercredi 6 janvier 1841.*)

Après la lecture du journal de la Chambre, on passe à la présentation de pétitions, mémoires et résolutions.

Pétition des citoyens des Rapides, présentée par M. Wells, à l'effet d'obtenir un délai d'une année en faveur des cautions de l'ex-shérif de la susdite paroisse. Renvoyé à un comité composé de MM. Wells, Voorhies et Edwards.

M. Ratlif demande que le trésorier d'Etat présente à la Chambre un tableau contenant le nom de tous les officiers salariés, leur salaire et le lieu de leur résidence. Adopté.

La Chambre accorde un congé à M. Thibodeaux sur sa demande.

M. Pichot présente un mémoire rédigé par un certain nombre d'électeurs de la paroisse de St. Bernard au sujet de l'élection de Gregory Byrne. Ce mémoire affirme que M. G. Byrne ne l'a emporté sur son concurrent M. A. Junis, que grâce à des votes illégaux et frauduleux et prie la Chambre d'ordonner une enquête sur ce sujet. Ce mémoire, sur motion de M. Wadsworth, est renvoyé au comité d'élections.

Le secrétaire d'Etat avait communiqué à la Chambre plusieurs pièces relatives à l'élection du représentant d'Iberville; M. Winchester demande la restitution de ces pièces; elle lui est accordée.

M. Wadsworth annonce qu'il se propose de présenter un acte pour l'établissement d'une maison de correction.

M. Breed donne avis qu'il présentera prochainement un bill pour l'extension du droit de suffrage et un autre pour l'abolition du bureau des travaux publics.

M. Burke annonce la présentation de plusieurs bills: 1o. Un bill relatif au code civil; 2o. Un autre pour autoriser l'établissement de maisons de travail; 3o. Un troisième pour la création d' [illegible] publiques par les municipalités de la Nlle. Orléans.

M. Pichot présente un bill pour la création d'une cour de police pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans.

M. Foley lit le titre d'un bill pour venir à l'aide de Augustin Pugh.

M. Pichot présente un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du Théâtre d'Orléans. Cet acte subit sa première lecture.

M. Roselius: bill pour diviser l'office de shérif de la paroisse d'Orléans et pour fixer la location des cours de justice. Lecture du titre. L'impression en est ordonnée.

M. Guion annonce qu'il présentera un bill pour le curage de l'embouchure du bayou l'Eau Bleue dans Lafourche Intérieure.

M. Clarke: bill pour limiter à un an la durée du service des shériffs.

M. Cottman: acte pour ordonner la vente de la ferme modèle et de ses dépendances et pour en appliquer le produit aux dettes contractées envers les banques.

M. Ellis: acte pour changer le tems de la session du jury de police dans la paroisse de St. Tammany.

M. Ratlif présente un bill qui ordonne que le peuple sera consulté sur la convenance qu'il y aurait à modifier la constitution. Lecture du titre.

M. Dugué annonce un bill pour amender l'acte qui étend la juridiction de la cour de paroisse de Jefferson et organise une cour de Cité dans Lafayette.

L'Orateur communique à la chambre une lettre de M. Tankersley qui offre aux représentans l'entrée libre du salon de lecture de la Bourse Américaine.

M. Wadsworth annonce un acte pour amender l'acte qui étend la juridiction de la paroisse de Plaquemine.

M. Roselius demande une dispense de règles pour introduire une résolution fixant un jour pour l'élection de l'imprimeur d'Etat. La chambre refuse la dispense; M. Roselius demande l'ajournement. Adopté.

EXTERIEUR.
TEXAS.

Nous avons reçu hier, par le Neptune, nos journaux du Texas jusqu'au 3 courant. Ce steamer rapporte avoir vu le New-York prêt à passer la barre à Galveston.

Le président par interim Burnet a soumis au Congrès un projet de loi pour rappeler les volontaires sous les armes: le but de cette mesure serait de tenir les forces texiennes prêtes à repousser une invasion de la part des Mexicains. En soumettant ce projet à la législature, son Excellence n'a pas caché ses vues sur l'agrandissement de la jeune république, dont les limites, selon lui, pourraient être portées plus avant sur le territoire mexicain. Le Texas, a dit le président, est aujourd'hui borné par le Rio Grande, les limites du Texas tracées par l'épée pourraient s'étendre jusqu'au Sierra del Madre. Que l'épée fasse donc la besogne."Ces paroles et des remarques de la même nature, faites par le chef de la république texienne, prouvent bien que les dispositions pacifiques de nos voisins se sont évanouies.

Les retards apportés par le gouvernement du Mexique pour la reconnaissance de l'indépendance du Texas ont tenu pendant long-temps les esprits dans un état d'anxiété fébrile; et la conduite infame des Mexicains à l'égard des Texiens qui s'étaient rangés sous l'étendard fédéraliste, a produit parmi ceux-ci une impression qui a dû considérablement augmenter l'influence du parti de la guerre. Toutes ces circonstances sont plus que suffisantes pour amener un commencement d'hostilités entre deux nations qui ont déjà tant de griefs l'une contre l'autre.

On ne saurait nier que la conduite du Texas, depuis la mise en liberté de Santa Anna jusqu'au dernier appel qu'il a fait au gouvernement mexicain pour que celui-ci reconnut son indépendance, a été empreinte d'une modération et d'une générosité excessives; et abandonnerait-il aujourd'hui sa politique pacifique, il trouverait une excuse plausible dans les tentatives réitérées du Mexique pour s'emparer du territoire qu'il a perdu à San Jacinto; dans la conduite et le ton insultants des autorités mexicaines envers les fonctionnaires texiens, et enfin dans le droit qu'il a de suivre la ligne de conduite, quelle qu'elle soit, qui convient à ses intérêts vis-à-vis d'une nation qui a refusé de signer tout traité de paix et qui ne s'abstient d'hostilités actives contre lui que parce qu'il lui manque les moyens nécessaires pour entreprendre et soutenir une invasion.

Les Mexicains ont, sans doute, considéré la magnanimité du Texas comme le résultat de la conscience de sa faiblesse; et cela n'a rien de surprenant. Un peuple vain, orgueilleux et d'une ignorance qui est devenue proverbiale est toujours porté à prendre pour de la pusillanimité ce qui est au fond de la grandeur d'ame; et il attribue naturellement à la crainte d'encourir sa colère, telle concession ou tel acte de tolérance qui n'ont le plus souvent été dictés que par la générosité ou l'ennui de contestations et de disputes qui n'aboutissent à rien, si ce n'est à aigrir encore plus les esprits.

Les chefs du gouvernement mexicain, loin de chercher à détruire cet aveuglement du peuple, l'ont en quelque sorte encouragé; et ils se sont certes bien abstenus de l'éclairer sur l'expérience qu'ils ont acquise eux-mêmes aux affaires d'Alamo et de San Jacinto. Chaque candidat à un poste éminent flatte la vanité du peuple en lui faisant entrevoir la conquête du Texas comme chose facile, et il en fait pour ainsi dire une condition de son élection.

C'est à l'illusion dans laquelle on a entretenu le peuple mexicain sur sa position morale vis-à-vis des autres nations; c'est à l'ignorance de sa force et de ses ressources dans laquelle on l'a entretenu; c'est à ce vain espoir de la conquête prochaine du Texas dont l'on constamment bercé quelques ambitieux, et sans doute aussi à la crainte qu'ont aujourd'hui les chefs du gouvernement de démasquer eux-mêmes leurs vues ambitieuses en démentant les promesses dont ils n'ont cessé de leurrer le peuple, que l'on doit attribuer le mauvais accueil que le gouvernement a fait à toutes les négociations que le Texas a entamées. Toutes ces circonstances doivent justifier, aux yeux des nations, un commencement d'hostilités de la part du Texas.

—Le projet d'une levée de volontaires, présenté par le président, n'atteindra pas probablement les cultivateurs et les industriels; mais l'on croit que l'on pourra trouver dans les autres classes un nombre de soldats suffisant pour repousser une invasion, si elle venait à avoir lieu, ou pour exécuter les projets d'agrandissement émis par le gouvernement, s'ils sont approuvés par les représentants du peuple.

—Une lettre publiée dans un journal de Houston donne l'état suivant des troupes mexicaines qui doivent être dirigées contre le Texas:—750 hommes, sous le commandement de Vasquez, stationnés sur la route de San Patricio, avec 4 pièces d'artillerie; 350 hommes d'infanterie et 150 de cavalerie, à Monterey, commandés par le général Arista, avec 4 pièces de 8, 2 coulevrines de 4 et 2 mortiers de 18 pouces. 500 hommes d'infanterie à Cadrita sous les ordres du général Erejia. A Salinas, Tlascala et Presidio 300 h. d'infanterie et 400 de cavalerie sous les ordres du colonel Tello. Parmi ces troupes ne sont pas comprises celles qui sont en garnison à Matamoros. Les officiers mexicains sont porteurs de décorations de la légion d'honneur qu'ils ne revêtiront qu'à l'ouverture de la campagne. L'ordre de la légion d'honneur a été créé il y a quelques années par le général Santa Anna.

Le courrier arrivé à Austin le 23 décembre y a apporté la nouvelle du retour d'un corps de Mexicains dans le comté de San Patricio.

Le Congrès a adopté une loi déclarant les [illegible] faites par le shérif valides [illegible] approuverait les deux tiers de l'assemblée.

VARIETES.

NOTICE ARCHEOLOGIQUE SUR LES CLOCHES ET LES CLOCHERS, PAR M. L'ABBE PASCAL.

Du temps de Saint-Paulin, évêque de Nole (en Campanie), province du royaume de Naples), c'est-à-dire au commencement du cinquième siècle, on substitua aux divers signaux qu'on employait pour convoquer le peuple aux églises un instrument sonore, fait de cuivre et d'étain, auquel on donna le nom de *campana* et de *nolana*, du pays et du lieu même où l'invention, et il fut [illegible] introduction avaient été faites. De plus longs [illegible] sur ce point ne sauraient trouver ici leur place. De la Campanie, ces *nolanes* passèrent à Rome.—Onuphre, dans sa Vie des Papes, attribue à Sabinien, successeur de Grégoire-le-Grand, l'usage de les employer pour appeler les fidèles au service divin. Nous ne voyons pas cependant que l'on ait élevé cet objet le moindre beffroi. A quoi bon d'ailleurs, puisque jusqu'au huitième siècle ces instrumens n'étaient que d'un faible poids, et qu'il suffisait de les placer entre deux minces solives sur le pignon de l'église, ou bien même d'une chapelle. Au siècle de Charlemagne, la cloche, ainsi nommée par les Allemands (latinisé *clocca* et francisé *cloche*), était encore assez rare dans nos contrées; car on dit que ce prince fut émerveillé du son de ce bronze harmonieux. Sous son règne, les cloches se multiplièrent beaucoup; mais généralement on se contenta d'une seule par église. Du reste, jusqu'ici rien n'annonce les grandes constructions que nous avons en vue. Quatre pièces de bois surmontées d'un toit bien simple, formant double pignon, et ne s'élevant que selon le besoin au dessus du faîte des églises, tels furent ces premiers campaniles. On les plaçait ordinairement au point de réunion des quatre branches de la croix. Les seules églises cathédrales et paroissiales eurent d'abord le droit de sonner la cloche, à l'exclusion des églises conventuelles. La raison en est toute naturelle.—Celles-ci réunissaient dans l'enceinte des abbayes les assistans de l'office divin, et il n'était nullement besoin d'un signal qui se prolongeât au lointain. Toutefois, malgré les défenses itératives qu'on fit au moines d'user de cloches, il n'y eût bientôt pas de temple chrétien qui n'en possédât. Peu de temps après, il se manifesta un zèle extraordinaire pour la multiplicité des cloches en une même église. Saint Aldric en fit fondre douze pour la cathédrale du Mans, dont il était évêque, et ce fut là, à ce qu'on, croit, le premier pas d'un immense progrès en ce genre.

Le modeste campanile ou campanile ne suffit plus à ce nombre de cloches, et surtout à la grosseur qui allait toujours en croissant. Alors, et c'était vers le milieu du onzième siècle, on se mit à construire des tours destinées à les recevoir. Mais c'était encore l'enfance de l'art. Ces tours flanquaient la principale porte de l'église, ne dépassaient point la hauteur du faîte, et plusieurs même ne l'atteignaient pas. Mais dès ce temps le *pinacle* de ces tours portait une croix surmontée d'un coq, symbole de la cloche elle-même qui éveille les fidèles, ou bien du prédicateur qui annonce la parole sacrée. Le portail d'une grande église, ainsi paré à droite et à gauche d'une grosse tour sonore, offrait un spectacle nouveau, et imprimait à l'ensemble de l'édifice une majesté jusqu'alors inconnue. Il n'était pas cependant de règle que les tours du beffroi figurassent à l'entrée principale. On les plaçait aussi aux portes latérales, et quelquefois encore on les isolait entièrement. Jusqu'ici, disons-nous, ce ne sont que des masses informes et sans goût, dont l'utilité seule avait tracé le plan.

Le douzième siècle, et surtout les suivans, en faisant succéder à la lourde architecture romaine les grâces du style qu'on est convenu de nommer gothique, virent éclore en ce genre d'architecture religieuse, les plus étonnantes merveilles. La tour *campanaire* ne fut plus une construction de pure nécessité; elle devint un des principaux ornemens de l'édifice. L'habileté des architectes se surpassa principalement dans la construction des flèches qui surmontent plusieurs de ces tours. Strasbourg, Vienne en Autriche, Anvers, Chartres, montrent avec un juste orgueil les flèches s'élançant hardiment vers les cieux à une hauteur prodigieuse. Les Grecs et les Romains n'ont jamais soupçonné une telle hardiesse, ni qu'il fut possible de façonner et de denteler de la sorte ces pierres dont ils avaient seulement l'art de placer en œuvre les blocs les plus gigantesques. La religion de l'esprit a pu seule concevoir un architecture aussi aérienne, et *spiritualiser* de la sorte les matériaux les plus lourds et les plus grossiers.

A dater de l'époque dont nous parlons, il n'y eut pas de petite église de village qui ne voulût posséder sa tour ou sa flèche pour annoncer au loin que là s'élevait la maison de prière; et l'on me permettra encore de rappeler ici la pensée d'un grand écrivain: c'est que le site le plus riche et le plus gracieux semble nu, froid, inanimé, si le clocher rustique ne lui donne la vie. Placez, au contraire, dans le pays le plus âpre et le plus sauvage une modeste flèche, une tour surmontée du *signe du salut*, les pensées les plus consolantes viennent réjouir votre cœur attristé. Cet ornement architectural, ajouté à la disposition primitive déjà embellie par une ceinture de chapelles, a donc été pour elle une époque très remarquable et surtout très féconde en chefs-d'œuvre de l'art chrétien.

Un mot sur une opinion vulgaire relativement à l'inégalité de la hauteur des tours dans une même église: je ne crois pas en cela sortir de mon sujet. Cette opinion, basée je ne sais sur quelles règles, attribue cette inégalité à des droits en vertu desquels les églises métropolitaines pouvaient avoir seules un portail orné de deux tours d'égale grandeur, tandis que les cathédrales devaient en avoir une moins haute que l'autre, et les églises paroissiales une seule. Malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir nulle part le plus léger vestige de ces prétendues règles. La seule inspection des monumens anciens démontre de la manière la plus positive qu'elles sont entièrement imaginaires. La métropole de Sens a deux tours inégales, tandis que Paris, qui en était suffragant jusqu'à Henry IV, possédait alors son portrait tel qu'il est aujourd'hui. L'ancienne cathédrale de Toul et la grande métropole de Reims ont chacune leur portail décoré de deux tours de même hauteur. Je n'ai pas besoin de citer d'autres exemples, si ce n'est peut-être encore Bourges la patriarcale, dont le beau portail, à cinq portes, est décoré de deux tours de hauteur fort inégale.

Encore une observation sur les clochers, et je termine cette notice déjà trop longue. J'ai dit plus haut que, dès les premiers temps de l'introduction des cloches, on élevait sur le point culminant du transept, correspondant au centre de la croisée, de petits beffrois. Lorsqu'on y plaça les grosses cloches dans les tours, on ne détruisit point ces campaniles dont plusieurs suivirent les progrès de l'art, et furent surmontées de charpente plus ou moins hardies. Quelques églises les ont conservées, et elles en étaient dignes, ne fut-ce que comme souvenir de la place qu'on assigna aux *nolanes*, et il faut convenir qu'elles contribuèrent admirablement à leur décoration extérieure. Telles sont les flèches de Rouen, d'Amiens, de Dijon, d'Autun, d'Orléans, et quelques autres. Notre-Dame de Paris a vu disparaître la sienne, non pas uniquement dans la tempête révolutionnaire, mais au nom du *bon goût* de nos architectes modernes, de ce *bon goût* dont ils ont fait preuve surtout dans le badigeonnage de ce majestueux vaisseau: Dieu veuille le protéger contre de nouvelles atteintes!

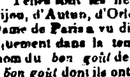

PROGRAMME DE LA CELEBRATION
DE L'ANNIVERSAIRE DU
HUIT JANVIER 1815,
Adopté par le comité réuni des deux Chambres de la Législature.

1 U. Bouligny Jr. Shérif, maréchal du jour.
2 Escorte militaire.
3 Le Gouverneur et sa suite.
4 L'ex-Gouverneur,
5 Le Secrétaire et le Trésorier de l'Etat.
6 L'Avocat général et l'Avocat de District.
7 Les Vétérans de 1814 et 1815.
8 Les Officiers et Soldats de la Révolution.
9 Deux Députés-maréchaux.
10 Les Cadets de la Louisiane.
11 Le Sénat.
12 La Chambre des Représentans.
13 Le Président du Bureau des Travaux Publics.
14 L'Ingénieur Civil et l'Arpenteur Général.
15 Le Clergé.
16 L'Orateur du jour.
17 Les Juges et le Greffier de la Cour Suprême.
18 Les Juges de la Cour de Circuit et de la Cour de District des Etats-Unis.
19 Les Juges et Officiers de la Cour de District.
20 Les Juges et Officiers des autres Cours de District.
21 Les Juges et Officiers de la Cour Criminelle.
22 Les Juges et Officiers de la Cour de Commerce.
23 Les Juges et Officiers de la Cour de Paroisse.
24 Les Président et Juges de la Cour de Cité.
25 Les Juges et Greffiers des autres Paroisses.
26 Le Maire, les Aldermen, Recorder, Secrétaires, Trésoriers, Contrôleurs et Officiers.
27 Le Président et les membres du Juri de Police de la Paroisse d'Orléans.
28 Le Trésorier de la Paroisse.
29 Le Coroner.
30 Le Major Général et ses Aides de Camp.
31 Les Officiers de l'Armée et de la Marine des Etats-Unis.
32 Les consuls étrangers.
33 Etrangers invités.
34 Deux Députés Marshals.
35 Le Collecteur, le Maître de Poste, l'Officier Naval et l'Inspecteur de la Douane.
36 Le Régister, et le Receveur du Bureau des Terres des Etats-Unis.
37 Les membres du Barreau.
38 Le Régister des Testamens, l'Annotateur des Hypothèques, le Conservateur des Aliénations, et le Gardien des actes de naissance et de décès.
39 Le Président et les Administrateurs de l'Hôpital de Charité.
40 Les Notaires publics.
41 Les Présidents, les Directeurs, les Officiers et les Professeurs des Collèges et Ecoles Publiques.
42 Deux Députés Marshalls.
43 Les Présidents, Directeurs et Officiers des Banques.
44 Les Présidents, Directeurs et Officiers des Compagnies d'Assurances.
45 Les Présidents, Directeurs, et Officiers des Compagnies de Chemins à Coulisse.
46 Le Président, les Directeurs et Officiers de la Compagnie de la Rivière Amite.
47 Les Président, Directeurs et Officiers de la Compagnie de Navigation.
48 Les Présidents, Directeurs et Officiers des Compagnies de Constructeurs.
49 Les Président, Directeurs et Officiers des Compagnies de Presses à coton, et autres, nouvellement incorporées.
50 Les membres de la Société Médicale et de la Société de l'Histoire Naturelle.
51 Les Officiers de la Milice des autres Etats.
52 Les Capitaines de navires et de bateaux à vapeur.
53 L'Association Typographique de la Nlle. Orléans.
54 La Société des Artisans.
55 Deux Députés-Maréchaux.
56 La Société des Américains de Naissance.
57 La Société Hibernienne.
58 La Société de la Bibliothèque Commerciale.
59 Les Compagnies de Pompiers, avec leurs pompes et chevaux, suivant l'ordre de leurs numéros.
60 L'Escorte Militaire.

La procession conduite par Mr. U. Bouligny, Jnr. shérif, maréchal du jour, assisté par les députés-maréchaux se formera devant la maison d'Etat, à 11 heures du matin et se mettra en marche, dans l'ordre sus mentionné, de la maison d'Etat et remontera la rue du Canal jusqu'à la rue Royale, de la rue Royale jusqu'à la rue St. Pierre, de la rue St. Pierre jusqu'à la Levée, et passera par la Place d'Armes pour se rendre à la Cathédrale.

AVIS AUX CANDIDATS POUR LE BARREAU.
UNE assemblée des membres du comité chargé d'examiner les candidats au barreau, aura lieu dans le local de la Cour Suprême, Jeudi prochain, le 7 courant, à [illegible] heures P. M.
6 jan—1

JAMBONS de Westphalie, [illegible]
6 janv A. GOW, [illegible]

COMMERCIAL.

MARCHÉ DE LA NLLE-ORLEANS.
Mercredi soir, 6 janvier 1841.

COTON.—Le marché a été très actif aujourd'hui, et les ventes se sont élevées à près de 6000 balles à de très bons prix et dans le fait à une hausse sur les cours précédents. Nous avons dit hier que les achats avaient été faits à des conditions plus faciles; votre remarque était un peu prématurée; et les opérations d'aujourd'hui indiquent une hausse de 1/4 à 1/2 cent, sur les cours extrêmes de la semaine dernière. Parmi les ventes nous signalons 1100 balles Louisiane et Mississipi à 9¾; 1000 balles à —; 400 à 9¼; 300 à —; 161 à 9¾; 75 à 8 et 60 à 8½. Nous avons changé nos côtes pour qu'elles correspondent à l'état actuel du marché; nous ferons observer que la hausse est surtout apparente pour les descriptions inférieures.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Correspondant à celle du Hâvre.
Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	à 6 à 6¼
Ordinaire,	8 1-2 à 8 3/4
Bon ordinaire,	9 à 10
Bon ordinaire et petit courant,	9 3/4 à 10
Petit courant et courant,	10 3/4 à 11 1-4
Bon courant	12 à —

Le mauvais temps a paralysé en quelque sorte les transactions des produits.

DERNIERES DATES.

New-York	déc 26	Liverpool	déc 4
[illegible]	déc 26	Londres	déc 3
[illegible]	déc 26	Havre	déc 3
[illegible]	déc 26	Paris	déc 2
[illegible]	déc 26	Bordeaux	nov 27
Charleston	déc 26	Marseille	nov 23
Vera-Cruz	déc 16	Cuba	oct 30
Tampico	nov 17	Havane	déc 21
Mexico	oct 24	Houston	janv 2

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Zealand, Coombs, New York, O. Bedford & Beck. Brick Daniel Webster, Trescott, Charleston, S. L. Levy. Brick Opulence, Robinson, Cedar Keys. capitaine. Goelette Maria, Tucker, Linnville et Matagorda, Bryan, Austin & co.

ARRIVES.

Bateau de remorque Phenix, Annable, de la passe N. E. ayant remorqué en mer navires Mattakeesett et Delhi, de retour avec nav. Henry Bliss.

Bateau de remorque Swan, Limbert, du Detour, avec le brick Virginia et goel. Emeline.

Navire Henry Bliss, Smith, de Liverpool, 19 nov—à Gordon, Sager & co.

Navire à vap ur Neptune, Rollins, 37 heures de Galveston—à J. R. ed & co.

Bs que Virginie, St. Clair, de Amsterdam, 18 nov.—au capitaine.

Brick Virginia, Crowell, 30 jours de Barbadoes—au capitaine.

Goelette Emeline, Burrows, de New York par la voie de Key West.

Goelette Cyavert, Gardiner, des Attakapas—au capitaine.

Goelette Louisiana, Marsh, 18 jours de Newburyport—au capitaine.

Goelette Henry Clay, Forster, de la Mobile,—au capitaine.

Goelette Mary Ellen, Johnson, de la Mobile—au capitaine.

Goelette Charlotte, Perry, de Pensacola—à F. A. Simpson & co.

Steamer John Armstrong, Strack, de Lafourche.
Steamer John Linton, Kimball, des Natchitoches.
Steamer Patte, Hughes, de St. Louis.
Steamer Hannibal, Bradish, de Shreveport.
Steamer Edw. Shippen, Russell, de Louisville.
Steamer Sciota Valley, Clarke, de Portsmouth.

EN RIVIERE.

Un brick Danois en rivière, et plusieurs autres navires en dehors de la passe NE.

MEMORANDA.

A Rotherham, pour ce port, 24 nov. navire Mary Frances, Johnson; navire Stephen Phillips, Thomas, devant partir dans 8 ou 9 jours.

Arrivé à Boston, 23 dec, navire Palmyra, Cushing.

Expédié à Castine pour ce port, 16 dec. navire Adams, Gay.

Le navire Memphis, Knight, devait partir de Boston pour ce port, 25 dec. navire Chaos, Pratt, do.

Le navire Nashville devait partir de New York pour ce port, 26 dec.

Arrivé à Baltimore, 26 déc. barque Bostonian, Gilchrist.

Arrivé d'ici à Boston, le 23 décembre, navire Charles Carroll, et barque Chanticlee.

A Boston, le 26 décembre pour ce port, navire Middlesex, Grozier, partant le jour suivant, navire Brunette, Robinson, do., barque Hull, Dunbar, do.

Expédié à Portland pour ce port, le 23 dec. navire Burnah, Ford.

Parti de Savannah le 20 décembre brick Atlantic, Wheeler.

Parti de Pensacola, le 2 janvier, goelette Charlotte, Perry.

Arrivé à Savannah, le 24 dec. goelette Only Daughter, Stearns.

ASSOCIATION DES NATIFS AMERICAINS DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 7 janvier 1841.

UNE assemblée régulière des membres de cette association aura lieu ce soir à six heures et demie à la Bourse Américaine, rue du Camp.
Par ordre,
7 jan JACKSON DUPLESSIS, secrétaire.

LES Sœurs de la Charité se font un devoir de témoigner publiquement leur reconnaissance envers MM. Pouncy et Dauqua, pour la somme de $350, qu'ils leur ont fait remettre, par M. l'Abbé Moni, au profit de leurs chères orphelines, dans les proportions suivantes:
M. Pouncy $200
M. Dauqua 150
MM. les Editeurs du *Courrier* et du *Louisiana Advertiser* sont priés de donner une insertion à l'avis ci-dessus.
7 janv—1

LES parents des élèves du collège de Spring-Hill sont prévenus, que l'ouverture des classes aura lieu le 13 courant. Le ouze, les Rvds. MM. Bach et Bazin se chargeront d'accompagner les enfants à cette institution, sont priés de vouloir s'adresser pour plus amples renseignemens au Rev. Mr. Bach, chez Mgr. l'évêque; au Rev. Mr. Bazin, chez M. Moni, ou M. Harriet Kernion, agent pour le collège à la Nouvelle-Orléans.
N. B. Ces messieurs partiront le onze par le char de midi. 7 jan—3

AVIS
JE Soussigné, ayant vu dans les gazettes un avis de saisie ainsi conçu "Jean Dubolen Mr et Mme Bardel", déclare que ce Monsieur Dubolen est un imposteur, car je ne lui dois rien et il n'a jamais eu de jugement contre moi.
Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1841.
7 jan—3 P. PRADAT

LE Soussigné vient de recevoir par le Marengo, du Hâvre, un assortiment de paletots pardessus ouatés, redingotes, gilets cachemires et en satin qu'il offre à vendre au prix coutant, à son magasin no. 107, rue Royale.
7 janv—3 P. LHUILLIER.

A LOUER—Plusieurs appartemens, rue Condé, entre St. Philippe et Ursulines, No. 97.
7 janv—3t

MAISONS A LOUER—Plusieurs maisons en briques, situées sur Claiborne, entre Ste Anne et Dumaine.
Une à étage, située rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, en face de la Salle Washington, et convenable pour tenir un restaurant, buvette ou tout autre établissement de ce genre.
Une à étages et en briques, situés rue Morvan entre Piety et St. Ferdinand, block des architectes.
Pour les conditions qui seront très avantageuses, s'adresser au no. 123, rue de Chartres. 7 janv

ON demande une MAISON pour une petite famille. Une située dans la 1re Municipalité serait préférée. Un loyer ne doit pas dépasser $400 par an. S'adresser au bureau de la poste, box No. 632. 7 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concerneront, Salut.—Attendu que Richard Richardson, ayant acheté d'une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour en la dite vente qui on registre le seizième jour de décembre de l'année 1840 pour un avis en ornement à une te de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le huitième jour de février de l'année 1840, en vertu d'un décret de la Cour rendu le 9me jour de juillet de l'année 1839, dans l'affaire de S. T. Hobson & Co. vs. John D. Bein No. 938 du Docket de cette cour, à laquelle vente Richard Richardson s'est rendu acquéreur pour le prix de six mille huit cent cinquante piastres, payable un cinquième comptant, et la balance à douze, dix huit et vingt quatre mois. Description de la propriété d'après le transfer judiciaire: Savoir.

Trois lots de terre contigus avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues de la Douane, Bourgogne, Canal et Rampart, et désignés par les nos. 1, 2, 3. Le lot no 1 mesurant 21 pieds 11 pouces de face à la rue de la Douane sur 97 pieds de profondeur et face à la rue Bourgogne dont il fait l'encoignure; le lot no. 2 mesurant 21 pieds 4 pouces face à la rue de la Douane sur 97 pieds de profondeur, et le lot no 3 mesurant 21 pieds 8 pouces et 2 lignes face aussi à la rue de la Douane sur 97 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

En foi de quoi j'ai signé les présentes et y ai [L. S.] apposé le sceau de notre cour à la Nouvelle Orléans, le 17 décembre 1840. Témoin l'honorable Charles Watts, juge.
7 jan—7,18,28,3 ED. GARDERE greffier.

SUCCESSION d'Etienne Méry.—Vente par le Régister des Testaments—Jeud. 21 janvier 1841.—A dix heures du matin, en vertu d'un ordre de vente et d'une commission, en date du 21 décembre 1841, adressés au soussigné, Régister des Testaments dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, par l'honorable Edouard Duffee, juge de la Cour des Preuves de la Paroisse Ascension, Etat de la Louisiane.—J'exposerai en vente publique, au numéro onze, rue Toulouse, les effets mobiliers appartenant à la dite succession d'Etienne Méry, consistant en marchandises, pirogue, &c.
Conditions de la vente:—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
7 jan Régister des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Nott—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William Montgomery, exécuteur testamentaire de William Nott, décédé, ne serait point approuvé, et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
7 jan Régister des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Aicard, h. e. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Felix Percy, exécuteur testamentaire d'intérêt de la succession de Louis Aicard, h. e. l. décédé, ne serait point approuvé, et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
7 janv Régister des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Cash—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Sampson Blossman, exécuteur testamentaire datif de la succession de Thomas C. Cash, décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
7 jan Rég. des Testaments.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Samuel Shakespeare et autres contre William Saunders pour un abandon forcé.
Les créanciers de William Saunders sont prévenus d'avoir à comparaître dans l'office de J. S. Marks, not. pub. lundi le 8 février 1841, à 10 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit Saunders, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa propriété sont et demeurent suspendues. C. Regglies est nommé pour représenter les créanciers absents dans ce procès.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour, le 6 janv 1841.
7 jan—3 F. LEBLANC, Député Greffier.

AVIS—Le soussigné désirant changer ses affaires, offre à vendre à l'amiable son fonds de [illegible] et comestibles, parfaitement achalandé de marchands [illegible] [illegible] situé encoignure Chartres et Toulouse [illegible] S'adresser au [illegible] MM. Aubry et Debroche [illegible] 12 janvier [illegible]

AVIS—Le bureau du shérif est maintenant transféré dans le local des Cours près de la Cathédrale, où l'on trouvera le soussigné pour exécuter les ordres émanés des Cours. M. CRUZAT,
6 jan Coroner chargé provisoirement des fonctions de shérif.

CLOUX et Vis—1000 barils, à vendre par
7 jan WM. H. FULLER, 42, rue Poydras.

HUILE de lin—1000 gallons, à vendre par
7 jan WM. H. FULLER, 42, rue Poydras.

HUILE de baleine—4000 gallons, à vendre par
7 jan WM. H. FULLER, 42, rue Poydras.

MAIS—600 sacs en barriques, à vendre par
7 jan P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

PORC—300 bar ls mess, prime et inférieur, à vendre par
7 jan ADAMS, HARTWELL & Co. 36, Poydras.

BŒUF—200 barils mess, prime et inférieur, à vendre par
7 jan ADAMS, HARTWELL & Co. 36, Poydras.

GRAISSE—200 barillets qualité ordinaire, à vendre par
7 jan ADAMS, HARTWELL & Co., 36, Poydras.

BŒUF—5 [illegible] et 15 barils, à vendre par
7 jan ADAMS, HARTWELL & Co., Poydras.

BEURRE—[illegible] barillets de l'Ouest, à vendre par
[illegible] & Co. 36, Poydras.

RAISIN frais—100 jarres raisin Malaga, et 50 tambours [illegible] à vendre par
7 jan P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

RIZ—50 [illegible] nouveau riz de la Caroline, en débarquement [illegible] par
7 jan P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

FARINE—[illegible] barils en débarquement du chaland, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
7 jan 48, rue Tchoupitoulas.

BEURRE—125 barillets beurre de l'Ouest, en état d'être conservé, en magasin et à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
7 janv 48, rue Tchoupitoulas.

LANGUES de Bœuf—Quelques demi barils, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
7 jan 48, rue Tchoupitoulas.

ALCOHOL—15 barils en magasin et à vendre par
N. D. CHAMBERLIN,
7 j 75, rue des Magasins.

BEURRE DE GOSHEN—De première qualité, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
7 j 75, rue des Magasins.

AMIDON—40 caisses amidon de Columbia, à vendre par
N. D. CHAMBERLIN,
7 j 75, rue des Magasins.

JAMBONS de Familles sous enveloppes, à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
7 jan 48, Tchoupitoulas.

WHISKEY de Monongahela, à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
7 jan 48, Tchoupitoulas.

ALCOHOL—10 barils de haute épreuve, à vendre par
CLYMER, BRITTON & SWIFT,
7 jan 48, Tchoupitoulas.

VINS, Eau de Vie et Rum—450 caisses vin rouge et muscat, 50 barriques Porto, 10 demi pipes eau de vie de Dupuy, 20 barils rum de Barbarie, à vendre par
7 jan P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

MAIS—415 sacs maïs en débarquement du bateau à vapeur Platte, à vendre par
7 jan LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

CHARRUES—137 charrues de Maysville, en débarquement du Sciotto-Valley, à vendre par
7 jan LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

BARILS de Melasse vides—300 barils en débarquement du Kentucky, à vendre par
7 jan JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

BARRIQUES vides—102 jeux de barriques de mélasse vides, en débarquement du navire Kentucky, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, Camp.
7 jan

TOILE à draps écrue—200 balles 4/4 convenables pour l'exportation, à vendre par
7 jan JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

DOUVES et fonds de barriques—5 barriques fonds et 800 douves, en débarquement du navire Kentucky, à vendre par JOHN A. MERRITT,
7 jan 53, rue du Camp.

LARD nouveau—50 boucauts jambons et épaules de 1re qualité, à vendre par
7 jan ADAMS, HARTWELL & Co. 36, Poydras.

ORGE—936 sacs de 2 boisseaux en débarquement et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
7 jan 36, rue Poydras.

CHANDELLES—400 caisses de New-Bedford, à vendre par WM. H. FULLER,
7 jan 42, rue Poydras.

HUILE de Sperm—150 gallons huile d'hiver pressée, à vendre par WM. H. FULLER,
7 jan 42, rue Poydras.

ETOFFES pour les habitations—Les soussignés ont en magasin un assortiment considérable de toile de tous aunages et qualités, manufacturées pour les habitations, à vendre par CURELL, CRUZAT & Co.
7 jan 46, rue Bienville.

MARCHANDISES ayant droit au drawback.
Imperiales blanches 34 pouces,
Mantes écrus,
Indiennes avec dessins nouveaux,
Lastings &c. à vendre par
7 jan CURELL, CRUZAT & Co. 46, Bienville.

SEL, Briques, &c.—2000 sacs sel 1/3 fine, 20000 briques à feu blanches, 400 yards pierres à paver en débarquement de l'Independance, à vendre par
7 jan CURELL, CRUZAT & Co. 46, Bienville.

LES soussignés offrent à vendre:
25000 cigares americains, qualité supérieure,
4000 gallons huile de sperm,
15 balles toile à voiles anglaise blanche,
50 barils bœuf prime,
2000 charrues Nos. 1, 2, 3 et 4 de Carey.
450 caisses moutarde, sauce poivrée &c. &c.
200 barils cidre de Paris,
10 barils plâtre de Paris.
1400 barriques chaux fraiche de Thomaston,
100 barils harengs de Baltimore,
100 barriques crins pour plâtrier.
50000 briques à feu de Baltimore et d'Angleterre.
75 tierçons riz de 1re qualité.
30 douzaines wagons, charrettes, drays et harnais.
60 de colliers de chevaux et mulets pour charrettes.
100 brides pour charrettes.
150 rouleaux bandes de cuir.
O. BEDFORD & BECK,
7 j 24, Douane.

MODES ET NOUVEAUTES.
Rue Bourbon entre St. Philippe, vis à vis M. Séjour.
Mme FUEZ annonce aux Dames de la N. Orléans, qu'elle vient de recevoir par le Marengo, du Hâvre, quelques chapeaux pour Dames, qu'elle vendra à très bon marché, ainsi qu'un grand assortiment de cols amasones, cols brodés nouveau genre, des manchettes, bonnets, dentelles, fleurs, broderies, &c. et le sellera à l'aune, et une quantité d'articles de modes à bas prix. 6 janv—3

MR. JOSH. SOUTRA, professant depuis plusieurs années dans cette ville, ayant à sa disposition quelques heures de la journée, informe les pères de famille qui désireraient faire donner à leurs enfants des leçons particulières, et les chefs d'institution qui auraient besoin d'un professeur pour le français, latin, grec, de lui envoyer à leur invitation.
Rés.—[illegible] favalier, rue Morvan.
F. Boute, avocat, rue Royale.
Dr. H. Chauveau, rue Bourbon. 6 jan—6

PERDU OU EGARE—Un paquet contenant quelques titres espagnols à une propriété située dans la paroisse Est Feliciana, dans cet Etat. Ces titres n'étant que des copies, ils ne peuvent être d'aucun usage excepté pour le propriétaire. La personne qui trouvera ce paquet, rendra un grand service au propriétaire en le laissant au bureau de ce journal. Une récompense raisonnable lui sera donnée si elle l'exige. 6 jan—6

RIZ de Savannah—40 tierçons à vendre par
6 jan JAMES D. DENEGRE, 16 rue de la Douane.

CAFE—300 sacs Havane prime, à vendre par
6 jan R. GRONING & Co.

SUCRE de la Havane, blanc et brun à vendre par
6 jan R. GRONING & Co.

CIGARES de la Havane, à vendre par
6 jan R. GRONING & Co.

RIZ—300 tierçons, à vendre par
6 jan BENJAMIN DOUGLASS, 12 Poydras.

TRAITES sur New York, Charleston, à vendre par
6 jan BENJAMIN DOUGLASS, 12 Poydras.

HUILE de lin—1000 gallons, à vendre par
6 jan FIELD & Co. 86 rue Bienville.

CHANDELLES de blanc de baleine, à vendre par
6 jan FIELD & Co. 86, Bienville.

PEINTURE verte—200 barillets, à vendre par
6 jan FIELD & Co. 86, Bienville.

A VENDRE—Le fonds d'un magasin de groceries situé à l'encoignure des rues Franklin et Jackson. S'adresser sur les lieux. 11 déc—3t

CHARBON de Lehigh, cassé et passé au crible, à vendre par JAMES D. DENEGRE,
6 jan 16, rue de la Douane.

TRAITES sur New-York, à vendre par
O. H. MIESEGAES,
6 janv 24 Vieille Levée.

TRAITES sur Boston, à vendre par
O. H. MIESEGAES,
janv 24, Vieille Levée.

INDIGO—5 caisses en débarquement des navires Huntsville et James Edwards, de New York, à vendre par
6 jan O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

HUILE de Castor—16 barils en 1 en débarquement et à vendre par JARVIS & ANDREWS,
6 janv 20, Commune.

HUILE DE LIN—1000 gallons, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
6 janv 20, Commune.

HUILE de Sperm pour familles—12 barriques huile de sperm garantie, en débarquement du navire Peru de Boston, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
6 janv 20, Commune.

CAFE—200 sacs café Rio, de belle qualité, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
6 janv 63, rue Gravier.

15000 Briques à feu, d'Angleterre, en débarquement du Lord Sealon, à vendre par
6 janv A. GOW, 20, Bienville.

POMMES de terre d'Irlande en barils et en panier, en débarquement des navires Lord Sealon et Alexandre Grant, à vendre par A. GOW.

PLAQUES de Tôles assorties du no. 14 au no. 27, en débarquement du Russell—125 par
PRIESTLEY & BEIN,
6 janv 19, Nouvelle Levée.

WHISKEY—100 barils, à vendre par
STETSON & AVERY,
6 janv 99, rue Gravier.

FARINE—16 barils, à vendre par
STETSON & AVERY,
6 janv 99, rue Gravier.

MOUCHOIRS de soie—2 caisses mouchoirs, 2 de 60 unis; 2 caisses de imprimés; 1 caisse levantine de 36 pouces, à vendre par L. A. LEVY,
6 jan 30, rue de la Douane.

COUVERTURES françaises—3 balles couvertures de 3 points, à vendre par
6 jan L. A. LEVY, 30, Douane.

CHEMISES de coton—En débarquement du Huntsville, un nouvel envoi de chemises de coton avec devants et cols en coton, à vendre par
6 jan L. A. LEVY, 30, Douane.

CASQUETTES—Un assortiment général de casquettes pour hommes et pour enfants, en débarquement du James Edwards, et à vendre par
6 jan L. A. LEVY, 30, Douane.

HUILE de Sperm, pressée en hiver, en débarquement et à vendre par FIELD & Co.
6 jan 86, rue Bienville.

CIDRE raffiné du Nord—100 barils en débarquement et 36 barils, à vendre par H. A. NORCROSS & Co.
6 jan 40, rue Gravier.

SEL—2300 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par
ALEX. PARK,
6 janv 91, rue de la Commune

CHARBON de Cannel et d'Orrell, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par
ALEX PARKS,
6 janv 91, rue de la Commune

FARINE pour familles, marquée de l'Union et du Phénix; bœuf et porc; 40 barillets beurre de Goshen, 200 barillets beurre de l'Ouest; crème, 40 1-2 et 1-4 barils; blanc de plomb, 100 barillets; 125 rouleaux cordes de Manille; 15 pièces toile d'emballage; langues de bœuf, 10 1-2 barils; 200 barillets graisse prime; 70 boîtes blanc; huile de castor, 5 barils eau de vie américaine, 30 barils; 20 barils jambons choisis, à vendre par
6 jan CHAS DOANE, 60, rue Poydras.

A VENDRE par le soussigné, d'importations directes: 60 barriques vin Montferrant, 48 barils vinaigre blanc, 10 demi pipes vieille eau de vie cognac, 1000 caisses de différentes qualités, 2 caisses vieux genièvre de Hollande.
6 jan C. DUFOUR, 60 Camp.

A VENDRE par le soussigné, 36 balles toile à draps de Russie, 90 caisses tabac à chiquer de Virginie, 40 caisses cadences de do, 40 barils vinaigre, 11 caisses conserves françaises assorties, 160 de fruits à l'eau de vie en grand Rosalie, 50 de cerises à l'eau de vie, 70 de Kirschwasser, 60 de vin de Madère, 15 demi pipes de do, 20 quarts de Muscat de do, 60 caisses vin de Lunel, 100 caisses vin de Bourgogne, Volnay, Chambertin et Romané, 1,000 de vin de Bordeaux, Margaux, Château Larose, Latour, [illegible] St. Julien et Pauillac, 20 barriques vin rouge Pauillac et Médoc, 10 caisses vin de Constance en demi bouteilles, 60 pipes vin rouge de Lisbonne.
6 jan J. ALBERT, 34 St. Louis.

LE Soussigné, négociant de sel, a constamment un approvisionnement de sel fin et gros de Liverpool, qu'il offre à vendre en lots au gré des acheteurs.
E. F. JENKINS,
6 jan 2 encoig. Poydras et Magasins.

CAFE JAVA—Le soussigné vient de recevoir du New-York par le navire Constitution, 10 sacs café Java, prix [illegible] GALLY & Co.
[illegible] 20, rue [illegible]

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 7 Janvier 1841.
RICHELIEU SOUS RICHELIEU,
Drame en 3 actes.
ADOLPHE ET CLARA,
Opéra en 1 acte.
LA LEVÉE DES 300,000 HOMMES,
Vaudeville en 1 acte.
On commencera à 6 1/2 heures.

THEATRE AMERICAIN.

Représentation au bénéfice de l'Asyle des Orphelins de la rue du Camp, sous la direction d'un comité des directeurs de cette institution.

Jeudi, 7 janvier.
TIMOUR LE TARTARE,
Drame équestre.

Timour,	W. Conner.
Oglo,	Parros.
Azib,	Maitre Hernandez.
Zerida,	Me. J. Green.

Toute la troupe équestre paraîtra dans cette pièce.
Grande ouverture par l'orchestre.
Le spectacle sera terminé par
TURN OUT!

Restuci,	M. Ludlow.
Gregory,	W. Sol Smith.
Marie Ramsay,	Me. [illegible]

Les entrées de faveur sont suspendues pour cette représentation.

Les pères de famille sont respectueusement prévenus qu'il y aura le 8 janvier à midi, une autre représentation de jour.

Vendredi soir, 8 janvier.
Drame militaire et naval et exercices équestres choisis; Symphonie militaire composée par M. Muller exprès pour cette occasion, sur la bataille de la Nelle. Orléans, et exécutée par 35 musiciens!

GRANDE EXHIBITION ATLANTIQUE.
Au No. 100, rue de Chartres, entre Conti et Saint Louis.

DERNIERE semaine de la grande exposition maritime, rue de Chartres no. 100 entre les rues Conti et St. Louis. Le public est respectueusement informé que cette exposition sera fermée lundi, le 11 janvier. Les expositions commenceront chaque soir durant la semaine à 7 heures 1-2. Les portes seront ouvertes à 7 heures.

Prix d'admission 50 cts. Les enfants au dessous de 12 ans moitié prix. Pour de plus grands détails voir les catalogues. 6 jan—4

GRAND CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL.

Madame Scheidler, Mr. Runge, Mr. Scheidler ont l'honneur d'annoncer au public, qu'ils donneront
UN GRAND CONCERT,
Lundi 11 janvier, dans la salle de Bal de la Bourse St. Louis, qui sera ouverte au public la première fois pour cette occasion. 5 janv

GRANDS BALS MASQUÉS.
Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

LE directeur des Bals de la Salle Washington informe respectueusement ses amis et le public, que des Bals
PARÉS ET MASQUÉS
auront lieu dans ladite salle les samedis soirs pour les personnes blanches, seulement—et pour les femmes de couleur, les LUNDIS, et VENDREDIS.
Prix d'admission—Cavaliers $1; les dames, gratis.

SALLE DE LA LOUISIANE.
Rue St. Louis, entre Chartres et Royale.
JEUDI 7 JANVIER.
BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Prix d'Entrée, Cavaliers .... $1 00.
Ces bals auront lieu tous les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine. mv 6 janv.

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI SOIR, 9 JANVIER.
BAL MASQUÉ.
Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs, durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers .... $1.
7 jan mv MITAUD.

ACADEMIE DE DANSE.

MONSIEUR E. BERTUS a l'honneur d'informer les pères et mères de famille ainsi que le public en général, qu'il a, par des arrangemens avec M. Devoti pour le remplacer dans ses leçons de danse et qu'il a l'avantage de deux classes de son sexe seront établies pour y recevoir des élèves, l'une rue St-Louis No. 121, l'autre rue Charles. No. 14.

Les classes auront lieu rue St. Louis au No 121, les samedis, mercredis, et vendredis.

Rue St.-Charles au No. 14. Les mardis, jeudis, et samedis de 6 heures du soir à 10.

M. Devoti se rendra au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières. 30 dec—

GUARDIA DI JACKSON. ATENZIONE.
La Compagnia prenderà le armi Venerdì otto corrente alle ore 6 di matina, in grande tenuta d'inverno, per una rivista di obligazione.
Per ordine del Comandante della Compagnia.
P. S. La riunione avrà luogo sulla Piazza Compo. 7 janv

LE soussigné fera des avances très libérales sur des consignations de produits, à ses amis à New-York et à Philadelphie.
22 dec—1m HENRY TETE, 13, rue Conti.

Des avances sur consignations pour New-York, seront faites par O. H. MIESEGAES,
24 dec 24, Vieille-Levée.

Des avances d'argent seront faites sur consignations de produits adressées à nos amis de New-York.
30 nov R. GRONING & Co.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
5 jan CRUZAT LAPEYRE & Co, 50 V Levée.

AVIS—M. James B. Behn est à partir de ce jour associé dans notre maison.
1 janv SCHMIDT & Co.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Marengo du Havre, des chapeaux de soie dernière mode.
1er jan LOUIS A. BARBARIN, 108 Chartres.

ON demande une bonne couturière capable de conduire un atelier. Il est inutile de se présenter si l'on n'est bien capable. S'adresser au Premineau. 1 jan—6

A VENDRE—Deux cents barillets graisse. Quatre cents barils porc. Deux cents pièces toile d'emballage Kentucky et d'Ecosse. Vingt balles ficelles, par
1 janv MAUNSEL WHITE & Co.

AVIS—M. Pauchon frères ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont transporté les marchandises sauvées de l'incendie de leur magasin sur la levée au no. 57 rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Douane. Les marchandises seront vendues à très bon marché.

AVIS—Il a été perdu, dimanche matin, dans la rue de l'Hôpital, l'Esplanade et le Cimetière, un médaillon en or, d'environ un pouce de diamètre, renfermant un portrait d'homme. On donnera une récompense à la personne qui le rapportera, rue Ste. Anne no. 52.
5 jahv—3

M. COLOMB, dentiste du collège Jefferson, étant de retour à la Nouvelle-Orléans, prévient ses amis et les personnes qui l'ont honoré de leur confiance, qu'il a repris son office No. 135 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse, où on le trouvera tous les jours depuis 9 heures a. m. jusqu'à 6 heures p. m. 1 jan—4

CAFE vert de la Havane en débarquement du brick Emeline, à vendre par
6jan J. A. RICULFI, 44, Toulouse.

CIGARES—140 000 cigares de la Havane, Regalias, Canones &c. de la fabrique de Trio, Lopez & Frères, à vendre par J. A. RICULFI,
5 jan 44, rue Toulouse.

SEL—4300 sacs sel gros et fin de Liverpool, de la cargaison des navires Diadem et Denmark, à vendre en lots au gré des acheteurs par E. F. JENKINS,
3 jan encoig. Poydras et Magasins.

CHANGEMENT de domicile—Dd. ISRANO & Co. ont transporté leur domicile, 48, Vieille Levée, encoignure Conti, où s'agrandir leur établissement. 2 années d'expérience leur ont prouvé que l'on ne pouvait pas mieux dans les villes du Nord confectionner d'habillemens aux que ceux qu'ils offrent à vendre à bas prix pour du comptant. 30 dec

AVIS—Une dame française, veuve, pouvant enseigner toutes les branches d'une bonne éducation française, ainsi que la musique et le piano, désire trouver une place d'institutrice dans une famille respectable. La campagne et la ville lui conviendraient également.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 11 déc—6t

AVIS AUX LIBRAIRES.
UN jeune homme d'origine française, jouissant d'une éducation libérale, parlan ensuite la langue anglaise, versé depuis plusieurs années dans le commerce de la librairie, offre ses services aux personnes livrées dans cette branche d'affaires. L'applicant donnera les renseignemens les plus satisfaisants sur sa compétence et son caractère. Toutes communications laissées au bureau de cette feuille seront reçues avec reconnaissance par TITUS.
6 jan—3

A VENDRE—TRENTE TABLEAUX A L'HUILE, de genres différens, par des maîtres distingués, tels que Horace, Vernet, Bellange, Beaumue, Th. Gudin, Swébach, &c.
Ces tableaux sont exposés au premier étage du magasin de MM. Duvivier, Woodlief & Co. rue de Chartres, No. 40.
Ceux qui ne seront pas vendus à l'amiable, le seront à l'encan sous peu de jours. 6 jan 6t

DESSIN ET PEINTURE.
MME. LAW informe respectueusement les habitants de la Nlle. Orléans qu'elle a l'intention de se fixer dans cette ville pour quelques semaines, pour y introduire un genre de dessin et de peinture inventé par elle, qu'elle enseigne en six leçons.
En six leçons les élèves apprendront à peindre et dessiner des oiseaux, des fleurs, des animaux et la tête, soit d'après nature, soit d'après des copies.
Mme Law apprend également le MEZZOTINTO (demi-teinte) fort joli genre de paysages et l'INDIAN JAPONNING.
Les leçons ne sont pas données par famille, mais seulement à un ou deux élèves à la fois.
Mme. Law engage ceux qui s'intéressent à la propagation de son système d'enseignement de se présenter chez elle, maison de Mme. Bernaud, encoignure des rues du Canal et Baronne, appartement No. 15. L'entrée est dans la rue du Canal.
Mme Law se rendra chez les familles qui le désireront.
6 jan—2 sem.

CHARLES DOANE,
COMMISSIONNAIRE ET NEGOCIANT
EN PRODUITS.
6 jan. 60, rue Poydras.

AVIS—Les créanciers de feu Gustave Allenburn sont requis de présenter leurs réclamations à sa veuve, demeurant rue du Canal No. 20 ou à son avocat M. Z. Latour, rue de la Douane 21. 30 déc—6

AVIS—Madame M. C. PAGE offre ses remerciments à ses anciens pensionnaires, pour leur patronage, et les informe respectueusement qu'elle a repris la direction de la pension qu'elle tenait précédemment au No. 96 de la rue du Canal, où elle peut les assurer qu'ils trouveront tout le confortable et les agréments désirables à des prix modérés.
6 jan—6

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.
IL a été volé le 4 courant, de la chambre du soussigné, dans le Passage de la Bourse, une petite montre en or de "French de Londres" portant le No. 7266. La récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte de la montre et du voleur, et cinquante piastres seulement pour la découverte de la montre seule. ROBERT McDOWELL,
6 janv 93, rue de la Commune

FORCES DE ELASTICITE.
CONDAMNÉ par la Cour d'Assises de Bordeaux pour assassinats commis à la Villette et à Artigues, à vendre chez Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne.
[illegible]

AUX entrepreneurs et aux architectes—Manteaux de cheminée en marbre, en magasin et à vendre par J. A. BEARD & FERNET,
20 pièces de cheminée de beau marbre d'Italie. On peut les voir au No. 26 rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de cigares de toutes sortes, de choix, tels que Regalias, Canones, Trabucos, Tres Amigos, &c. &c. Regalias, Canones, Trabucos, impériales et autres, à vendre par J. ALVAREZ SANDEL, 35, rue Gravier. 6 jan

RECU par les derniers arrivages et à vendre par Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne:
LIVRES de prière, classiques, divers et de sciences,
ROMANS nouveaux, des meilleurs auteurs,
PAPIERS français et américains, à lettres, et autres, à des prix modérés,
Fournitures de classes et de bureaux, articles de dessin, &c.

BULBES ET OIGNONS A FLEURS.
UN bel assortiment d'oignons de fleurs, tels que tulipes, jacinthes, &c. [illegible] Lelièvre [illegible]

MONSIEUR E. BERTUS...

VENTES A L'ENCAN.

Vente à [illegible] de Marchandises sèches, Habillements, Souliers, Chapeaux, &c. par colis.
LES soussignés vendront à l'encan, à leur magasin, 134, rue des Magasins, le lundi, mardi et mercredi, 18 [illegible] 20 janvier prochain, à 10 heures du matin.
Un grand assortiment général de
MARCHANDISES SECHES,
Habillements de [illegible], bottes, souliers, brodequins, et autres, &c. par colis reçus par les derniers arrivages, sur consignation, venant directement des manufactures.
Conditions à la vente.
VINCENT & DEVERIET, encanteurs.
ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue des Magasins.
31 déc—31, 7, 14, 18, 19, 20

POUR LOUISVILLE—Le superbe bateau à passagers EDWARD SHIPPEN, capitaine Russell, partira samedi matin, et prendra du fret et des passagers pour tous les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue Poydras, ou à
7 jan—6 P. A. [illegible] & Co.

POUR VERMILLIONVILLE (Attakapas)—Perry's Bridge et les ports intermédiaires.—Le steamer paquebot CINDERELLA, capt. Hawk, sera incessamment expédié pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires.
Pour fret et passage, s'adresser à bord, vis à vis, la [illegible] de la Douane ou à J. HALL & A. B. BEIN,
29 déc 25, Nouvelle-Levée.

POUR PHILADELPHIE—La barque paquebot JOSEPHINE, capitaine Johnson, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue du Quartier, ou à
7 jan JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

POUR NEW-YORK—Le joli brick ELCY, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
7 jan 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK—Le MASSACHUSETTS, capitaine L. Wilson, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
7 jan 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK—Le paquebot LOUISVILLE, capt. Hunt, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira samedi 9 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face du Marché aux Légumes, ou à
7 jan JAMES D. DENEGRE, 16 Camp.

POUR BORDEAUX—Le navire VAILLANT, capt. Giraud, partira positivement samedi le 16 janvier. Pour fret de cent balles de coton, ou l'équivalent, et pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 3, troisième Municipalité, ou à
6 jan F. JORDY, 110, Royale.

POUR LA HAVANE—Le brick LEONORA, capitaine Sharp, partira sous peu. Pour la balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 16 passagers, s'adresser au capitaine à bord—1e 2me Municipalité, ou à ALEXANDER & DOUGLASS,
6 jan 12, rue Poydras.

POUR PHILADELPHIE—Le brick fin voilier OLERON, capitaine Garcia, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser à
6 jan ALEXANDER & DOUGLASS, 12 Poydras.

POUR LE HAVRE—Le trois mâts fin voilier OCEANA, capitaine William Hammond, partira pour le port ci-dessus. Il peut prendre encore 400 balles; pour ce fret, s'adresser à
6 jan F. PERRET, 46 Toulouse.

POUR LA HAVANE—La barque fin voilier BEBIS, capitaine Briggs, ayant la moitié de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face des bâtisses triangulaires, ou à
6 jan R. GRONING & Co.

100 à 150 balles de coton, pour compléter le chargement du navire LOUISA, pour le Havre, seront reçues à un fret modéré, en s'adressant immédiatement, à bord ou à V. BOUMAGE.
6 janvier.

POUR NANTES ET BORDEAUX—Le beau navire américain TALMA, capitaine Cayol, partira dans les premiers jours de janvier. S'adresser pour fret et passage au capitaine à bord, en face de la rue de l'Hôpital ou à R. A. LEFEBVRE & Co.
1 janv 13, rue Toulouse.

M. O. BOYER, chef d'institution, a l'honneur de rappeler aux habitans de la Nouvelle-Orléans qu'il tient toujours son école rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne. 1 janv—3 par sat.

INSTITUTION DIRIGÉE PAR M. LE COLONEL C. CUVELLIER.

L'OUVERTURE des classes, que des circonstances particulières ont retardée de quelques mois, aura lieu définitivement le 2 janvier 1841. L'enseignement sera organisé de manière que les élèves qui sortiront de cette institution, seront à même d'entrer dans la carrière du commerce ou de se livrer à l'étude des hautes sciences dans des établissemens d'un ordre plus élevé, tels que collèges, institutions, écoles etc, etc.
On y enseignera, 1o. La lecture, l'écriture,
2o. L'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et la trigonométrie.
3o. Cours de physique élémentaire.
4o. Géographie et l'histoire
5o. Langues latine et grecque, française et anglaise.

Des professeurs d'une longue expérience dans la carrière de l'enseignement, et d'un mérite reconnu dans leurs spécialités seront attachés à cet établissement.

L'existence d'une discipline ferme et éclairée étant une des conditions les plus essentielles pour assurer une bonne éducation, sans que le succès des études, le directeur de cette institution, décidé à l'imposer (comme par le passé) et ne voulant pas plus qu'à la maintenir par des moyens rigoureux, se détermine à n'admettre aucun élève au dessous de l'âge de 14 ans.

Selon la coutume établie depuis long temps dans cette maison, et constamment maintenue, les heures de travail et de récréation seront ainsi distribuées:

HEURES:
de 7 à 8 etc. etc.
8 à 9 déjeuner, et récréation.
9 à 11 1-2 classe.
11 1-2 à 1 h. récréation.
1 h. à 2 diner et récréation.
2 à 3 étude.
3 à 4 1-2 classe
4 1-2 à 5 souper et récréation.

Tout ce qui pourrait avoir une tendance à troubler l'ordre de l'enseignement et détourner l'attention des élèves pendant les heures de travail, les leçons d'arts d'agrément ne seront pas données pendant les heures de récréation.

Tous les progrès religieux seront scrupuleusement respectés; toute discussion sur le dogme, sera formellement interdite, en même temps que la moralité des élèves sera surveillée avec une soin particulier.

Prix pour les externes.

Classe élémentaire	$7	
Classe supérieure	8	
Avec étude du grec et latin	10	
Pensionnaires	25	par mois payables par trimestre et d'avance.
Demi pensionnaires	15	payables à la fin de chaque mois.

Une réduction de $50 sur le montant annuel de la pension sera faite lorsque deux enfans de la même famille seront reçus dans l'établissement; cette réduction sera de $100 pour 3 enfans.

Dans aucun cas il ne sera rien remboursé sur le montant d'un trimestre, excepté dans celui ou des fautes d'une haute gravité auraient nécessité le renvoi d'un élève.

Monsieur Cuvellier, pendant les vingt années qu'il a dirigé cet établissement, ayant élevé les enfans d'un grand nombre de familles notables du pays et de l'étranger, ne croit pas qu'il soit absolument nécessaire d'entrer dans de plus longs détails.

Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux rue Moreau, entre les rues du Port et St. Ferdinand, 3me municipalité. 17 d—17 [illegible]

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 5 Janvier 1841.
UNE élection de six directeurs pour cette institution se tiendra dans le local de cette banque, lundi le 1er février prochain entre 10 A. M. et 2 P. M.
6 janv C. ADAMS Jr. Président.

BANQUE DE COMMERCE DE LA NELLE ORLEANS.
Nouvelle Orléans, 4 janvier 1841.
LE bureau des directeurs a déclaré ce jour un dividende semi annuel de quatre pour cent sur le fond capital de cette banque, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux lundi, le 11 courant.
6 jan GEO. O. HALL, caissier.

BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
LES personnes dont les noms suivent ont été élues directeurs de cette institution pour l'année courante, à l'élection annuelle qui a eu lieu le 4 courant:
THOS. C. MAGOFFIN.
J. A. BARELLI.
M. CARUTHERS.
J. H. CALDWELL.
J. WHITEHEAD.
E. D. HYDE.
GEORGE BEDFORD.
GEORGE URQUHART.
H. R. CENAS.
E. YORKE.
B. LEVY.
6 jan—2 J. W. HOUSTON, caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES MARCHANDS.
Nelle-Orléans le 24 décembre 1840.
L'ELECTION des directeurs de cette institution, pour l'année prochaine, aura lieu le lundi 11 janvier 1841, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
SAML. S. RELF,
24 déc—jus 11 jan. Secrétaire.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 2 janvier 1841.
LES actionnaires de cette banque ou leurs représentants sont priés d'assister à une assemblée générale qui doit être tenue au local de la banque lundi le 18 courant, à quatre heures et demie P. M. pour prendre des mesures à l'effet de demander à la législature un amendement à l'acte d'incorporation pour diminuer le nombre des directeurs requis par la charte.
Par ordre du bureau,
4 jan—2 sem RICHARD RELF, Caissier.

AVIS—Quelques personnes jalouses de ma prospérité font courir des bruits calomnieux pour chercher à nuire à mon crédit, en disant que j'avais reconnu à ma femme 12,000 piastres. Je déclare que n'ayant rien reçu en mariage, je n'ai rien reconnu; si quelques personnes peuvent me prouver le contraire, je donne 500 piastres de récompense.
4 jan—4 T. MOREAU, 169 Royale.

VENTE au prix coutant pour cause de liquidation.
Les soussignés offrent en vente, à leur magasin, rue de Chartres no. 50, les articles ci-après nommés, aux prix suivants:

Redingottes ouatées, à	$20 à 26
do drap noir et en couleurs,	$16 20 à 25
Habits,	$16 20 à —
Pantalons casimir noir et en couleurs,	$4 à 10
Gilets de dessous,	$4 à 6
Caleçons de toile à corset,	$3 40

Et une grande quantité d'autres objets tels que bretelles, chaussons de soie et de coton, gants de soie, cravates, brosses à habits etc. etc. dont les prix ont été réduits comme ceux désignés ci-dessus.

Ils ont reçu de France, par les derniers arrivages un bel assortiment de drap et de casimir qu'ils se chargent de faire confectionner à la dernière mode et dans le plus bref délai, aux prix suivants:

Redingottes drap noir et en couleur, à	$24 à 36
Pardessus et paletots ouatés,	$42
Pantalons noirs et en couleurs,	$12 13 14 à 15

4 janv—4 REINECKE & Co.

SPLENDIDE ASSORTIMENT DE PIANOS DE CONCERT.
Les Inventeurs annoncent respectueusement aux citoyens de la Nouvelle-Orléans, et aux étrangers, que MM. TORP viennent d'arriver de New-York en cette ville, avec un élégant assortiment de Pianos, qui, par la supériorité de leur son, et le soin avec lequel ils sont confectionnés, ne pourraient être surpassés par aucune autre de manufacture étrangère ou du pays, et que les prix sont les plus modiques. Les instruments ont reçu le suffrage de l'Institut américain de New-York, pour les perfectionnements qu'ils ont apportés. Tout commentaire serait superflu; on les artistes et les amateurs sont respectueusement invités à venir visiter l'assortiment en question et juger du son. Les inventeurs donneront une garantie, par écrit, de la durée de l'instrument.
G. TORP & CO,
30 dec—1 m 108 St. Charles.

CORDE d'emballage—100 rouleaux en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
24 déc 34, Poydras.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINÉE ET DE GRANIT.
Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.
LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus beaux, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées, les tombes et autres ouvrages en pierre, en ciment ou en plâtre, &c. Les ordres pourront travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.
17 déc—60 C. L. SEIXAS.

AVIS—Le soussigné invite les créanciers de Mrs. A. Bron, P. C. Bacard, Mme. Vve. Sens, Haydel et autres, à se réunir lundi le 11 janvier 1841, à 10 heures précises du matin, en l'étude de L. Hermann, notaire, à l'effet de délibérer sur la détermination à prendre relativement aux dispositions de leurs débiteurs [illegible] 1841.

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu aujourd'hui, le 7 janvier, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No. 110, à 10 heures A. M.
Un assortiment considérable de marchandises sèches, consistant en bonnets de dames, plumes et panaches assortis et très frais convenables pour la saison; articles, & dentelle française, &c.
AUSSI—3119 rouleaux de tapisserie; 6 caisses bas blancs de coton pour femmes; 20 caisses habillemens, bottes, souliers et brodequins. 7 jan—1

Vente de Rum [illegible] à cause du mauvais temps.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu aujourd'hui jeudi, à 4 heures de l'après-midi, si le temps le permet, sur la Levée, au bout de la rue Commune:
100 barils rum de Barratoria.
Conditions à la vente. 7 jan

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente positive d'actions de la banque de Commerce.
IL sera vendu samedi le 9 courant, à midi à la Bourse St. Louis:—
21 actions du fond capital de la banque de Commerce de $100 chacune, entièrement payées.
Conditions: Comptant. 7 jan

AUX CONSTRUCTEURS.
PAR J. A. BEARD ET FERNET.
IL sera vendu à l'encan, samedi matin, 9 du courant, au magasin No. 26, rue de la Commune, à 10 heures et demie:
20 superbes pièces de marbre d'Italie, pour manteaux de cheminée.
Au comptant et sans réserve. 7 jan

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu Samedi, 9 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, No. 20 rue Conti, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,
16 pièces toile d'emballage d'Allemagne, importées et avariées à bord du navire Wales, capitaine [illegible], de Brême.
7 jan—3

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu lundi le 11 du courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues St. Anne & Conti, sans réserve, le fonds d'un magasin de groceries et autres articles.
10 barils de vin, 16 barils cigarettes, assiette de Mayonne papier à lettre, boules de billard, fruits à l'eau de vie, thé impérial, pois de Vera Cruz, vins, fruits et liqueurs de première qualité, sucre, sel, tabac, etc. 7 jan

AUX CHARPENTIERS.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan, Samedi matin, 9 du courant, à 11 heures, sur les lieux, encoignure des rues des Magasins et Julie:
Une Boutique de charpentiers et son contenu; ainsi que le bail du terrain sur lequel elle est bâtie, qu'on peut renouveler d'année en année.
De plus amples informations seront données au moment de la vente. 7 jan—3

Vente positive de propriétés de valeur nouvelle.
PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu vendredi le 15 courant, à midi, à la Bourse St. Louis:—
Un lot de terre de prix situé dans la rue de la Douane, entre les rues Bourgogne et Rempart, mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la dite rue de la Douane sur une profondeur de 100 pieds plus ou moins, le tout mesure anglaise, ensemble avec une maison en briques à deux étages, bâtie sur le derrière. Cette propriété est louée à raison de $60 par mois.
La position de cette propriété au centre de la ville, son voisinage choisi et l'étendue de lot lui donnent une grande valeur et en font un placement très avantageux pour les personnes qui désirent placer des capitaux.
Conditions—Douze mois de crédit, en un billet endossé et endossé à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 7 jan

TOILE AVARIEE.
PAR J. A. BEARD ET FERNET.
IL sera vendu jeudi, le 7 courant, à 10 heures et demie, au magasin de No. 26, de la rue de la Commune:
16 pièces toile d'emballage du Kentucky,
15 rouleaux cordes do do,
12 paquets de ficelles
1 baril sucre,
1 sac café.
Avariés sur le fleuve et vendus pour le compte de qui il appartiendra. 6 jan

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de farine, de fromage et de beurre.
IL sera vendu jeudi, le 7 courant, à 11 heures sur la levée à l'extrémité de la rue St. Joseph, et sous l'inspection des gardiens du port,
300 barils farine; 2000 livres fromage et 24 barillets de beurre, tous en partie avariés à bord d'un chaland vendus pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant. 6 jan

PAR VINCENT ET DE FERIET.
Rue de Chartres, No. 110.
IL sera ajouté à notre vente de jeudi prochain, le 7 janvier, à 10 heures;
13,000 Cigarres Caradores de 1ère qualité. 6 janv

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu, jeudi prochain 7 janvier 1841, à son magasin d'encan, no. 42, rue Toulouse, à 10 heures A. M.
Un grand assortiment de marchandises françaises.
6 janv—2

Succession de feu Jean Porch y Laporte.
PAR H. J. DOMINGON.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, siégeant en cette ville, il sera vendu sur les lieux, au lac Pontchartrain, le samedi 16 janvier 1841, à midi précis.
Le contenu d'un magasin de marchandises, boissons, tables, &c. dépendant de la succession de Juan Porch y Laporte.

Charbon de Cannel anglais
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu Jeudi, le 7 courant, à 10 heures, devant le magasin de la Commune, No. 26, pour la consignation,
100 tonneaux Charbon de Cannel, en débarquement du navire Ocean. 5 jan—4

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin rue de Chartres No. 167.
Propriété de valeur au faubourg Tremé à vendre.
SAMEDI prochain 9 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis sera vendu, deux maisons ensemble, situées rue des Marais, entre les rues St. Philippe et Dumaine, bâties sur un terrain de 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec des dépendances, et ayant chacune cinq pièces, savoir quatre appartements, et une galerie sur le devant et de derrière. L'une des maisons est louée à $20 par mois. L'autre se loue $16 par mois—ces maisons se trouvent près de l'Eglise St. Augustin entre les rues Philippe et Dumaine.
Conditions—$400 comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
[illegible] passé pardevant A. Mazureau, notaire public aux frais de l'acquéreur.
P. S. Cette propriété représente un capital de $3300 à raison de 10 pour cent l'an, par le rapport $336 par an.
5 jan

PAR DUTILLET & [illegible]
Briqueterie et Atelier de [illegible]
IL sera vendu, Samedi, 23 janvier courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.
Une habitation située en face de Carrollton, incluant la briqueterie, ayant 2 arpents de face au fleuve, sur 80 de profondeur, courant ou plus en fermant; ensemble les bâtiments et améliorations, consistant en une petite maison de maître, cuisine, les briques, un pavillon d'une contenance de 220,000 de briques, un grand hangar servant de séchoir, dans lequel il y a un pétrin à moulin, un moulin en bois servant à marcher les machines.
Les terres cultivables et en culture de [illegible] du fleuve et la batture en est magnifique.
30 ESCLAVES.
Azor, âgé de 40 ans.
Denis, âgé de 27 ans
Sam, âgé de 34 ans
Davis, âgé de 33 ans
Pisana, âgé de 30 ans.
Joe, âgé de 16 ans.
Augustin, âgé de 16 ans.
Céleste, âgée de 14 ans.
Isabella, âgée de 12 ans.
Leah, âgée de 11 ans.
Noel, âgé de 11 ans.
Congo, âgé de 44 ans.
Ozeam, âgé de 12 ans.
Agbey, âgé de 34 ans.
Jean, âgé de 36 ans.
Helene, âgée de 34 ans et ses trois enfants,
Antoine, âgé de 10 ans.
Anne, âgé de 5 ans.
Juliette, âgée de 1 1/2 ans.
Sucky, âgée de 21 ans et ses deux enfants,
Terence, âgé de 6 ans.
Céleste, âgée de 3 ans.
Lily, âgée de 4 ans.
Marie, âgée de 2 ans.
Rosalie, âgée de 24 ans et son fils
Franck, âgé de 8 ans.
Louise, âgée de 24 ans et son fils
Nicolas, âgé de 3 1/2 ans.
Marguerite âgée de 2 ans et son fils
Tom, âgé de 3 ans.

La plus grande partie de ces esclaves sont Créoles et plusieurs d'entr'eux sont d'excellens domestiques et très intelligens. Cette vente se fera sans aucune réserve, le vendeur M. Grenier Petit étant sur le point de partir pour l'Europe.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur portant hypothèque jusqu'à parfait payement.

Les actes de vente se passeront pardevant Jules Mossy, not. pub. 6 janv—[illegible]

FAMILLE DE NEGRES VALEUR
FARM. BARNETT &c.
IL sera vendu Jeudi, le 7 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St.-Louis:—
HANNAH, négresse âgée d'environ 30 ans, parlant français et anglais, dans le pays depuis 20 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
MARY, fille de Hannah, créole âgée d'environ 13 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
WILLIAM, fils de Hannah, créole âgé d'environ 3 ans.
WASHINGTON, âgé de 20 mois, fils de Hannah, et devant être vendu avec sa mère. Tous ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Comptant.—L'acte de vente pardevant E. Barnett, aux frais de l'acquéreur. 6 jan

PAR L. A. GARIDEL.
MERCREDI 27 janvier 1841, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.
QUATRE-VINGT HUIT ESCLAVES
DE CHOIX, qui ont résidé que quelques années sur l'habitation MARIGNY (dite Fatareife) rive droite du fleuve à environ de la Nouvelle Orléans; les esclaves se composent de quatre vingt huit hommes, femmes et enfants, dont quatre négrillons. Parmi les esclaves se trouvent des charpentiers, tonneliers, mécaniciens, sucriers, cuisinières et blanchisseuses; grand nombre de laboureurs et de charretiers à bœufs et à cheval. Le tout vendu dans leurs familles. Les conditions de la vente sont: Un tiers comptant, et la balance par portions égales payables à un, deux et trois ans avec intérêt, et hypothèque spéciale sur l'objet vendu; les tireurs et les endosseurs des billets devront être à la satisfaction du vendeur, et les esclaves ne seront délivrés que sur le paiement comptant. Le vendeur aura le droit d'escompter leurs billets à raison de huit pour cent l'an. Des petites affiches feront connaître l'âge et les qualités des esclaves. Les actes de vente seront passés pardevant Charles Boudousquie, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Après la vente des esclaves il sera procédé à la vente de l'habitation, (dite Fatareife) d'environ vingt trois arpents face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, conformément à un plan. Les conditions de la vente sont: un quart comptant, et la balance à un, deux, trois et quatre ans avec hypothèque sur le tout; mais les billets seront portant hypothèque sur les objets vendus. Les tireurs et endosseurs de billets devront être à la satisfaction du vendeur, et les esclaves ne seront délivrés que sur le paiement comptant. Tous les billets porteront intérêt par an, en cas de non paiement, sans préjudice à ce que l'acheteur puisse procéder à la vente de la chose conformément aux dits billets.
31 d—24 B. MARIGNY.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin rue de Chartres, No. 167.
Propriétés de valeur dans le carré de la Ville.
SAMEDI 9 janvier 1841, à la Bourse St. Louis, il sera vendu positivement et sans réserve—4 lots de terrain, et bâtiments élevés, situés à l'encoignure Esplanade et Rempart. Le lot No. 1, mesure au pied américain, 30 pieds 10 pouces, face à la rue Rempart, sur une profondeur de 60 pieds, 3 lignes et face à la rue Esplanade—Les No. 2, 3 et 4 mesurent 23 pieds 10 pouces, face à la rue Rempart, sur une profondeur de 62 pieds; 3 lignes; tous ces 4 lots de terrain se touchent: il sera loisible aux personnes qui désireront acheter, de les voir, à la vente à la Bourse St. Louis.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois, en billets par compons, endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, en l'étude de Charles Boudousquie, Esq. notaire public. 30 déc—4

PAR P. DUBERTRAND & Co.
IL sera vendu le jeudi, 7 janvier 1841, à midi, à la Bourse St. Louis.
1o. Un Lot de Terre d'encoignure, situé au faubourg Saulet, dans l'îlet no. 12, du plan du dit faubourg; lequel lot mesure de 24 à 26 pieds de face à la rue Constance, sur 127 pieds 9 pouces, 8 lignes de profondeur et face à la rue Estelle. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.
2o. Et un autre Lot de Terre attenant au précédent et faisant face à la rue Constance, et qui est désigné sur le plan [illegible]
Conditions—Un sixième comptant, et la balance à une, deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
A défaut de paiement, dix pour cent d'intérêt par clause.
Les actes de vente devant Octave de Armas, notaire public.
30 dec—X, 26 et 4 et 7 jan

AUX négocians musiciens—[illegible]